

L'an deux mille vingt-trois, le **lundi 20 mars**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard LENEVEU, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

13/03/2023

**DATE D'AFFICHAGE**

13/03/2023

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</b>
<b>27</b>
<b>PRÉSENTS</b>
<b>19</b>
<b>VOTANTS</b>
<b>25</b>

**Etaient présents**

M. Gérard LENEVEU, M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, M. Frédéric LACOUR.

**Absents excusés**

Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à M. Damien de WINTER  
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à Mme Sophie MOBASHER  
M. Christophe BISSEY donne pouvoir à M. Bruno LECŒUR  
Mme Naïma ANNOUCHE donne pouvoir à M. Patrick DESVAGES  
Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE  
M. Nicolas RICHTER donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL

**Absents non excusés**

Mme Edith LE ROUX  
M. Nicolas DURAND

**Secrétaire de séance** : M. Frédéric LACOUR

---

**Délibération n° 23.03.20/02**

**Objet / Approbation du Compte de Gestion 2022**

---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'approuver le Compte de Gestion 2022, transmis par le trésorier principal de Caen municipale.

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion est établi par le receveur municipal, qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Il retrace l'ensemble des opérations constatées et reproduit l'état des restes à réaliser certifié par l'ordonnateur.

Il doit parfaitement concorder avec le Compte Administratif.

Monsieur le Maire indique également que le Compte de Gestion est soumis à l'assemblée délibérante à la même séance que celle où est examiné le Compte Administratif.

Pour l'exercice budgétaire 2022, il s'établit comme suit :

En résultats d'exercice

Section Fonctionnement : 292 959.18 €  
Section Investissement : 697 920.93 €

Résultats cumulés (après prise en compte des soldes antérieurs)

Section Fonctionnement : 1 068 857.83 €  
Section Investissement : 738 633.93 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**CONSIDÉRANT** la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**CONSIDÉRANT** que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Municipal statue sur l'ensemble des opérations effectuées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**APPROUVE** le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2022, établi par le receveur municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,  
Frédéric LACOUR

Le Maire,  
Gérard LENEVEU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20230320-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2023